

Vincent est toujours sous le coup d'un licenciement !



**Plus que jamais, la répression syndicale anti-CGT
fait rage à la Mission Locale Hénin Carvin**



Vincent est salarié du réseau des Missions Locales depuis 2002, à la Mission Locale d'Hénin Carvin depuis 2006. Au fil du temps sa présence et ses questions sont devenues gênantes...puis interdites.

Dès sa première question à son arrivée, lors de sa première participation à une réunion d'équipe en 2006, le Directeur lui répondra : « ...Monsieur DELVALLE, nous ne sommes plus à l'heure où l'on demande l'avis des salariés... ».

Et depuis ?...une succession d'attaques et d'agressions verbales dans le cadre de ses mandats de représentant du personnel et de Délégué Syndical (2010-2013), de multiples sanctions injustes et injustifiées, des conditions de travail difficilement supportables...

L'acharnement du Président M. MACIEJASZ et du Directeur M. FRYSON a atteint son paroxysme fin 2021 : ils ont demandé l'autorisation de licencier Vincent à l'Inspection du Travail. Ils espéraient être arrivés au bout de leur chasse anti-CGT. Après enquête, l'Inspection du Travail a rendu sa décision : licenciement refusé.

Avec la CGT, Vincent a saisi les Prud'hommes en 2020. La décision est tombée il y a deux mois : La Mission Locale d'Hénin-Carvin est condamnée à l'annulation de la mise à pied de juillet 2020, au versement de dommages et intérêts parce qu'elle « a manqué à son obligation légale d'exécuter de bonne foi et de manière loyale le contrat de travail ».

Et pourtant...l'acharnement continue ! le Président et le Directeur font appel de ces deux décisions. Ils ont déposé un recours hiérarchique au Ministère du Travail pour faire lever l'interdiction du licenciement et font appel de la décision des Prud'hommes. Ils veulent la peau de Vincent à tout prix. Les fonds (et l'énergie !) dépensés ne sont pas les leurs. L'argent public destiné aux jeunes sert à financer leur chasse à l'homme.

Car Vincent dispose de mandats syndicaux. Il est régulièrement absent de son poste de travail pour l'exercice de ceux-ci. C'est un droit conventionnel. Quand il n'est pas là, l'employeur refuse de le faire remplacer pour recevoir les jeunes. De fait, la fréquentation du site de Rouvroy où Vincent travaille est en baisse. Bien entendu, pour le Président et le Directeur, c'est Vincent le responsable de la situation « critique » du site de Rouvroy... ben voyons !

Sur cette même antenne, Naïma, syndiquée elle aussi à la CGT est salariée depuis plus de 25 ans. Fatiguée par un management inapproprié et par des conditions de travail dégradées (depuis qu'elle est syndiquée à la CGT), elle est en arrêt maladie depuis deux mois. Le Président et le Directeur viennent de diligenter un contrôle à son domicile pour vérifier le bien-fondé de l'arrêt maladie. Le contrôleur dont la prestation a été payée par la Mission Locale a conclu à un arrêt justifié. Naïma n'a jamais autant subi d'attaques que depuis qu'elle est syndiquée à la CGT.

Le droit syndical est constitutionnel !

**Non au licenciement abusif de Vincent DELVALLE !
Non à la discrimination syndicale !**

